EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE D'INSTALLATION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR DU 21 NOVEMBRE 2016

Mandature 2017-2021

DELIBERATION N° 2016/08

Désignation d'un représentant suppléant de la CCI Côte-d'Or au sein de CCI France
(Rapporteur : Président MIREPOIX)

L'an deux mille seize, le 21 novembre à 14h30, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX, en présence de Serge BIDEAU, Secrétaire Général à la Préfecture de Côte-d'Or, représentant Christiane BARRET, Préfète de la Région Bourgogne Franche Comté, Préfète de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 37
. Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 19

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS ET AYANT PARTICIPE AU VOTE

- Emmanuel AMPAUD
- Emmanuelle BAILLARD
- Frédérique BEAULIEU
- Thierry BEZEUX
- Charles-Emmanuel BONNASSE
- Sandrine BRATIGNY
- Laurent BRULE
- Laurence BRUNEAU
- Ahlame BUISARD
- Sylvain CAMOS
- Gilles CLAVEL
- Sylvie DAUGE
- Alain DAUMAS
- Benoît de CHARETTE
- Pascal DENIS
- Bruno DORMOY
- Daniel EXARTIER
- Nathalie GOUX
- Georges GRENIER
- Youcef HAMOUDI
- Vincent JAUROU
- Nathalie LAZZARONI
- Vanessa LE MESNIL
- Xavier MIREPOIX
- Lucie MONGEARD
- Ludovic MOUNIER
- François PARRY
- Francis PENNEQUIN
- Natacha PIOT
- Catherine RACLE
- Denis REGNAULT
- Christophe ROCARD
- François ROSSIGNOL
- Laurence ROUAIX
- Geoffroy SECULA
- Vincent STENGER
- Michel ZAHRAI

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES

- Anne-Laure COLLET
- Isabelle DURET
- Cyril GALLANT
- Patrick GRANDAY
- Véronique JOBIC
- Rebecca LANIEL
- Vincent MARTIN
- Sylvie MASSU -DU PARC
- Stéphane MONTOUT
- Frédéric NAUDET
- Annabelle PIQUET
- Olivier RENARD
- Alexandra VINCENT

EXPOSE DES MOTIFS

En application du deuxième alinéa de l'article L711-15 et de l'article R711-57 du Code de Commerce, les Chambres représentées à CCI France doivent désigner parmi leurs membres un suppléant appelé à remplacer leur représentant titulaire en cas d'empêchement.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION

VU le Code de Commerce et notamment son article R.711-57, qui dispose que les Chambres représentées à CCI France désignent parmi leurs membres un suppléant appelé à remplacer leur représentant titulaire (*le Président*) en cas d'empêchement,

VU le règlement intérieur de CCI France et notamment son article 1.1.2 relatif à la suppléance et aux pouvoirs des Présidents, membres titulaires de CCI France,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DECIDE** de désigner François ROSSIGNOL, Membre Titulaire et 1er Vice-président de la CCI Côte-d'Or, en qualité de suppléant du Président, Xavier MIREPOIX, au titre de l'article R.711-57 du code de commerce,

.

- **AUTORISE** son Président à transmettre pour information la présente décision à l'autorité de Tutelle et à CCI France.

Pour copie conforme
Le Président, Le Secrétaire de séance,

Xavier MIREPOIX **Vincent JAUROU**